2 0737

vendredi 12 juin 2026
1 gagnant gagnant en France ou à l'étranger
1 000 000 €
à My Million
3256 fdj.fr
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... 09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

Résultats du tirage du mercredi 10 juin 2026
38 47 CHANCE 5
Gains par combinaison simple gagnante*
/
/
4 794,90 €
461,10 €
46 €
20,60 €
8,70 €
4,30 €
2,20 €
18 47
Gains par combinaison simple gagnante
124 921 €
317,10 €
18,60 €
3 €
gagnants à 20 000 €
1199 J 3533 2979 M 9931 6309
5978 S 8704 1203 W 9488 7160
du samedi 13 juin 2026
000 €*
3256 fdj.fr
PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... 09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

al version numérique
h30 du matin
% de l'actu locale,
nale et internationale
les en illimité
appli et le site
cadeaux
ue semaine
Le Club
Je m'abonne maintenant

res - Voyance

CÉCILE, femme de caractère, 48a, très belle forme et se sent encore jeune pour vivre tout type d'aventure. Contact au 0895.10.81.11 (HD 0,80€/min)

Ravissante retraitée souhaite vie de couple H70/80 sérieux C.N.R. 06 21 96 34 98

LA DÉPÊCHE
notre service client joignable du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 70 80 80 81

LA DÉPÊCHE
1H30 DE VISITE
NOUVELLE VISITE INTERACTIVE À TOULOUSE

PRÉFET DU LOT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative au projet d'aménagement hydraulique et urbain de l'entrée Sud de Cahors préalable

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet ;
- à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (avec enquête parcellaire en vue de recueillir les renseignements relatifs aux ayants droit des immeubles concernés) ;
- à la demande d'instauration d'une servitude d'utilité publique ;
- à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;
- à la révision partielle du PPRI.

Par arrêté n° E-2026-132 du 3 juin 2026, l'enquête publique est prescrite pour 42 jours, **du 1er juillet 2026 à 10h00 au 11 août 2026 à 15h00.**

Au terme de la procédure, la préfète du Lot statue par un arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif composée de monsieur Christian BAYLE en qualité de président de la commission d'enquête et de monsieur Laurent MERCY et madame Evelyne MONTELS en qualités de commissaires-enquêteurs titulaires. Monsieur Joseph FINOTTO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant en cas d'empêchement.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant les informations relatives au projet sont déposés à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors : Hôtel administratif Wilson - 72 rue Wilson 46000 Cahors (siège de l'enquête) afin d'être consultés aux jours et heures d'ouverture habituels au public et sont également consultables :

- sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (https://www.lot.gouv.fr, rubrique «publications / participations du public / autorisations environnementales ») ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- sur un registre dématérialisé via le lien https://www.registre-dematerialise.fr/7344

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être formulées :

- par voie électronique à l'adresse mail suivante

enquete-publique-7344@registre-dematerialise.fr ;

- par courrier postal adressé à la communauté d'agglomération du Grand Cahors : Hôtel administratif Wilson - 72 rue Wilson 46000 Cahors, à l'attention du commissaire-enquêteur, avec la mention « PPA Cahors » ;
- sur les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, dont un premier est déposé à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors aux heures d'ouverture et un second disponible lors des permanences, où il sera possible de rencontrer les commissaires-enquêteurs, dont les modalités sont définies ci-après.

Ne pourront être pris en considération que les courriers transmis par voie postale et courriels parvenus au plus tard au siège de l'enquête publique le jour et heure de clôture de l'enquête publique (soit avant le 11 août 2026 à 15h00).

Les commissaires-enquêteurs reçoivent le public à l'espace Clément MAROT – 3 place Bessières, rue pierre Mendès France - 46000 Cahors selon le calendrier suivant :

- Le mercredi 8 juillet 2026 de 13h00 à 18h00 ;
- Le vendredi 17 juillet 2026 de 13h00 à 18h00 ;
- Le mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 16h00 ;
- Le lundi 27 juillet 2026 de 10h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 5 août 2026 de 12h00 à 19h00 ;
- Le mardi 11 août 2026 de 9h00 à 12h00.

(Possibilité de prendre rendez-vous sur le site du registre dématérialisé).

À compter de la clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairies de Cahors, Labastide-Marnhac et Le Montat ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (https://www.lot.gouv.fr, rubrique « publications / participations du public / autorisation environnementales ») ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé via le lien https://www.registre-

dematerialise.fr/7344

Toute information technique concernant la demande de déclaration d'utilité publique, la création d'une servitude d'utilité publique avec enquête parcellaire, la cessibilité des parcelles et la demande d'autorisation environnementale peut être demandée à la communauté d'agglomération du Grand Cahors aux coordonnées suivantes :

Communauté d'agglomération du Grand Cahors, 72 rue du président Wilson 46000 CAHORS

Référente : madame Marion GRENARD – chargée d'appui au pilotage

(0565208170 – mgrenard@grandcahors.fr)

Toute information technique concernant la révision partielle du PPRi peut être demandée à la direction départementale des territoires du Lot aux coordonnées suivantes :

DDT du Lot, 127 quai Eugène CAVAIGNAC – 46000 CAHORS

Référente : madame Christine DEBONS – service conseil et aménagement

(0565236073 – ddt-sca@lot.gouv.fr)

Fait à Cahors, le 3 JUIN 2026

Le directeur départemental des territoires du Lot,

Pierre Antoine MORAND

PRÉFÈTE DU LOT
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande de permis de construire pour un projet de parc photovoltaïque au sol à Lamagdelaine (46090) et à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Cahors

Par arrêté n° E-2026-139 du 5 juin 2026 une enquête publique unique sur les projets susvisés, d'une durée de 31 jours, est ouverte du **29 juin 2026 à 9h au 29 juillet 2026 à 17h inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique sont consultables :

- sur support papier en mairie de Lamagdelaine, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, ainsi qu'au service planification de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, (72, rue du Président Wilson 46000 CAHORS) aux jours et heures d'ouverture au public ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (https://www.lot.gouv.fr, onglet « publications », rubrique « participations du public »).

Le commissaire-enquêteur, monsieur Wouter VAN DE RIJT, se tient à la disposition des personnes désirant lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée en mairie de Lamagdelaine aux jours et heures définis comme suit :

- le lundi 29 juin 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 9 juillet 2026 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 29 juillet 2026 de 14h00 à 17h00.

Durant l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions au commissaire-enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Lamagdelaine aux heures d'ouverture au public ;
- sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé au service de planification de la communauté d'agglomération du Grand Cahors (72, rue du Président Wilson 46000 CAHORS), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- par courriel à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;
- par courrier postal adressé à la mairie de Lamagdelaine, (46090), à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, avec la mention « parc solaire des Bosses ».

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Lamagdelaine ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (https://www.lot.gouv.fr , onglet « publications », rubrique « participations du public ») pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statue sur la décision d'autorisation ou de refus de l'opération envisagée au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. De même, la mise en compatibilité du PLUi du Grand Cahors est approuvée par délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Toutes informations techniques relatives à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Grand Cahors peuvent être demandées auprès du service de planification de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, par courriel (planification@grandcahors.fr) ou par téléphone (0565208922).

Toutes informations techniques relatives au projet de parc photovoltaïque pourront être demandées auprès de la personne référente : Monsieur Florian VERNET, chef de projets photovoltaïques, par téléphone (06.58.80.66.13) ou par courriel (florian.vernet@solarvia.fr)

Fait à Cahors, le 5 juin 2026

Pour la préfète,

le directeur départemental

des territoires du Lot,

Pierre-Antoine MORAND

FAITES LE CHOIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE EFFICACE

PUBLIEZ
TOUTES VOS ANNONCES LEGALES
SUR NOS SUPPORTS HABILITES

midi.legales
L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Contactez-nous :
Vie des sociétés – Ventes aux enchères : 05 62 11 37 37
Avis au public – Marchés publics : 04 67 07 69 53
midi.legales@groupeladepeche.fr